|  |
| --- |
| **FORMULAIRE À REMPLIR PAR LES AUTORITÉS HIÉRARCHIQUES[[1]](#footnote-1)** **MOBILITÉ D’UN AGENT VERS LE SECTEUR PRIVÉ[[2]](#footnote-2)**  |

|  |
| --- |
| **NOM et prénom de l’agent concerné :**  |

|  |
| --- |
| **Identification de l’autorité hiérarchique :**NOM et prénom : Fonctions : Mail professionnel :Téléphone professionnel :  |

Important : la transmission des éléments demandés dans le présent document est obligatoire[[3]](#footnote-3). Cette transmission est de la responsabilité des autorités hiérarchiques[[4]](#footnote-4). Celles-ci ne sauraient dès lors se borner à reprendre les éléments transmis ou renseignés par l’agent et doivent, en cas de besoin, procéder aux vérifications nécessaires.

1. **DESCRIPTION DES FONCTIONS PUBLIQUES EXERCÉES PAR L’AGENT**

Intitulé du poste occupé :

Dates de début et de fin de fonctions :

Description détaillée des fonctions :

1. **LIENS ENTRE LES ANCIENNES FONCTIONS PUBLIQUES ET L’ACTIVITÉ PRIVÉE ENVISAGÉE**

Veuillez indiquer ici, **de manière exhaustive, les liens, de quelque nature que ce soit**, que l’intéressé a entretenus, dans le cadre de ses fonctions, avec la structure qu’il souhaite rejoindre ou toute entreprise du même groupe au sens de l’article 432-13 du code pénal (30 % de capital commun).

Veuillez préciser la nature de ces liens et à quel titre et dans quel contexte ils se sont noués.

Ces liens ne se limitent pas aux contacts directs. Ils incluent aussi tous les travaux portant sur ces structures réalisés par l’agent dans le cadre de ses fonctions, même s’ils n’ont pas impliqué de lien avec celles-ci.

En l’absence de lien, veuillez l’indiquer expressément.

Description des liens :



Le cas échéant, joindre tout document utile de nature à apporter des précisions sur la nature de ces liens (documents de travail, etc.).

1. **APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ DE L’ACTIVITÉ ENVISAGÉE AVEC LES FONCTIONS OCCUPÉES**
2. **APPRÉCIATION DU RISQUE PÉNAL**

L’article 432-13 du code pénal dispose : « *Est puni de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 200 000 € (…) le fait, par une personne ayant été chargée, en tant que (…) fonctionnaire, militaire ou agent d'une administration publique, dans le cadre des fonctions qu'elle a effectivement exercées, soit d'assurer la surveillance ou le contrôle d'une entreprise privée, soit de conclure des contrats de toute nature avec une entreprise privée ou de formuler un avis sur de tels contrats, soit de proposer directement à l'autorité compétente des décisions relatives à des opérations réalisées par une entreprise privée ou de formuler un avis sur de telles décisions, de prendre ou de recevoir une participation par travail, conseil ou capitaux dans l'une de ces entreprises avant l'expiration d'un délai de trois ans suivant la cessation de ces fonctions.*

*Est punie des mêmes peines toute participation par travail, conseil ou capitaux dans une entreprise privée qui possède au moins 30 % de capital commun ou a conclu un contrat comportant une exclusivité de droit ou de fait avec l'une des entreprises mentionnées au premier alinéa.*

*Pour l'application des deux premiers alinéas, est assimilée à une entreprise privée toute entreprise publique exerçant son activité dans un secteur concurrentiel et conformément aux règles du droit privé.* »

Selon votre analyse, l’agent a-t-il été chargé, au cours des trois années précédant le début de l’activité privée envisagée, en raison de ses fonctions :

* de la surveillance ou du contrôle de l’entreprise pour laquelle il souhaite travailler ou d’une entreprise du même groupe au sens du deuxième alinéa de l’article 432-13 du code pénal ?

oui / non / je ne sais pas (préciser) :

* de la conclusion de contrats de toute nature avec l’une de ces entreprises ou de la formulation d’un avis sur de tels contrats ?

oui / non / je ne sais pas (préciser) :

* de proposer directement à l’autorité compétente des décisions relatives à des opérations réalisées par l’une de ces entreprises ou de formuler un avis sur de telles décisions ?

oui / non / je ne sais pas (préciser) :

**Pour le cas d’une création d’entreprise, préciser si, selon vous, les fonctions occupées par l’intéressé impliquaient de réaliser certains de ces actes à l’égard d’entreprises qu’il serait susceptible de prendre pour clientes au regard de l’objet de son entreprise :**

oui / non / je ne sais pas (préciser) :

1. **APPRÉCIATION DES RISQUES DÉONTOLOGIQUES**

Veuillez ici indiquer si l’activité privée envisagée par l’intéressé vous paraît de nature à compromettre ou à mettre en cause le fonctionnement normal, l’indépendance ou la neutralité de votre service, ou à méconnaître les principes déontologiques de dignité, d’impartialité, d’intégrité et de probité et l’obligation de neutralité mentionnés aux articles L. 121-1 et L. 121‑2 du code général de la fonction publique.

Au titre de votre appréciation, veuillez notamment indiquer si votre service a eu, au cours des trois dernières années, ou est susceptible d’avoir, à l’avenir, des liens, de quelque nature que ce soit, avec la structure que l’agent souhaite rejoindre.

 Date :

Prénom, nom et signature :

1. Un exemplaire de ce formulaire doit être rempli par chacune des autorités hiérarchiques dont a relevé l’agent au cours des trois dernières années. Il appartient à l’auteur de la saisine de recueillir et de centraliser l’ensemble des informations devant être communiquées à la Haute Autorité. [↑](#footnote-ref-1)
2. Articles L. 124-4 et L. 124-5 du code général de la fonction publique (antérieurement, article 25 *octies* de la loi du 13 juillet 1983) [↑](#footnote-ref-2)
3. Article 19 du décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique  [↑](#footnote-ref-3)
4. Article 2 de l’arrêté du 4 février 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique [↑](#footnote-ref-4)